

CHÈQUES-FAMILLE

Depuis la rentrée scolaire 2007, la Ville de Martigny a lancé le chèque famille, système novateur copié depuis par d'autres communes. Sous cette forme, l'administration offre 200 francs par an à chaque enfant en âge de scolarité obligatoire (4 à 16 ans). Cette mesure touche quelques 1'850 jeunes.

Deux chèques sont à utiliser auprès d'associations sportives ou culturelles, deux autres auprès des commerces locaux qui participent à l'opération. Ces chèques constituent une aide directe aux familles, un soutien aux commerces et associations locales, et une politique en faveur de la jeunesse.

Pour tout renseignement complémentaire, l'"Accueil citoyen" de notre Commune, situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, est à votre entière disposition au 027/721.22.51.

Consultez les documents relatifs ci-dessous

- Liste officielle des commerces et associations participant à l'opération pour l'année scolaire 2012-2013
- Règlement d'utilisation des Chèques-

famille